

**ECOLE DE DROIT DE LA SORBONNE
UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE**

Année universitaire 2023-2024

Traduction juridique

Cours de M. Legrand

Variations sur l'intraductibilité

Plan et lectures

Les lectures indiquées ci-dessous sont disponibles à
<www.pierre-legrand.com>.

D'une discipline l'autre [séance du 25 septembre]

1. Holger SPAMANN, «Empirical Comparative Law», (2015) 11 *Annual Review of Law and Social Science* 131.
2. Catherine VALCKE, «The French Response to the World Bank's *Doing Business* Reports», (2010) 60 *University of Toronto Law Journal* 197.
3. Pierre LEGRAND, «Withholding Translation», dans *Comparative Law — Engaging Translation*, sous la dir. de Simone GLANERT, Londres, Routledge, 2014, pp. 208-19.
4. Simone GLANERT, «L'eupéanisation des droits au risque de la littérature-monde», (2010/64) *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 1.

D'un droit l'autre I [séance du 2 octobre]

5. Pierre LEGRAND, «The Impossibility of "Legal Transplants"», (1997) 4 *Maastricht Journal of European and Comparative Law* 111.
6. Günter FRANKENBERG, «Constitutional Transfer: The IKEA Theory Revisited», (2010) 8 *International Journal of Constitutional Law* 563.

D'un droit l'autre II [séance du 9 octobre]

7. *Lawrence, Roper et Graham* [document PL].

D'une langue l'autre I [séance du 6 novembre]

8. Simone GLANERT, «"Aujourd'hui, maman est morte": traduction littéraire et droit comparé», (2021) 4 *Revue Droit & Littérature* 371.
9. *Die Verwandlung* [document PL].
10. Simone GLANERT et Pierre LEGRAND, «Foreign Law in Translation: If Truth Be Told... », dans *Law and Language*, sous la dir. de Michael FREEMAN et Fiona SMITH, Oxford, Oxford University Press, 2013, pp. 513-32.

D'une langue l'autre II [séance du 13 novembre]

11. Simone GLANERT, «Comparaison et traduction des droits: à l'impossible tous sont tenus», dans *Comparer les droits, résolument*, sous la dir. de Pierre LEGRAND, Paris, Presses universitaires de France, 2009, pp. 279-311.

D'une langue l'autre III [séance du 20 novembre]

12. *Roe v. Wade*, 410 U.S. 113 (1973).

13. *Dobbs v. Jackson Women's Health Organization*, 597 U.S. ____ (2022).

Exposés [séance du 27 novembre]

Antoine VANDENBULKE, «La *Legal Origins Theory*: droit, économie, idéologie», (2017) 31 *Revue internationale de droit économique* 79.

Toril MOI, «The Adulteress Wife», *London Review of Books*, 11 février 2010, 13 pp.

Lena SALAYMEH, «Traduction décoloniale : contre la colonialité dans la conversion séculière du droit islamique en "charia"», [2021 / 20] *Clio@Thémis* [en ligne].

Jean-Claude GEMAR, «L'analyse comparée en traduction juridique, ses enjeux, sa nécessité», (2018) 31 *International Journal for the Semiotics of Law* 957.

Eléments de conclusion [PL].

Evaluation

Il sera octroyé à chaque étudiant responsable d'un exposé une note d'exposé valant 35% de la note finale du cours. L'étudiant qui n'aura pas honoré son engagement est passible d'une pénalité.

Par ailleurs, un devoir sera assigné à la fin de la dernière séance. Le sujet qui sera alors proposé impliquera une maîtrise personnelle et critique du cours et des textes portés au plan de cours ci-dessus. Une rédaction de 3000 mots (toutes références incluses) sera exigée. Le devoir devra être rendu par la voie électronique au plus tard le mardi, 19 décembre 2023 à 18h00. Pour chaque étudiant ayant eu la responsabilité d'un exposé, la note obtenue au devoir vaudra pour 65% de la note finale du cours. Pour tous les autres étudiants, la note obtenue au devoir vaudra pour 100% de la note finale du cours.